

AFRIQUE DU SUD – Bioéthanol et PGM

Par Eric MEUNIER

Publié le 30/04/2006

Syngenta a déposé en mai une demande d'autorisation pour l'importation et la transformation du maïs 3272, génétiquement modifié pour produire une enzyme alpha-amylase [1]. Cette enzyme transforme l'amidon du maïs en sucre, lequel sera alors industriellement transformé en éthanol. A l'heure actuelle, l'enzyme est ajoutée manuellement après production par des micro-organismes. Il faut préciser que les "déchets" de ce maïs, une fois l'éthanol produit, pourront rejoindre les autres produits dérivés commercialisés. Dans l'UE, ce dossier (UK/2006 /34), déposé selon la procédure 1829/03, concerne la transformation, mais inclut l'alimentation humaine et animale, car elle n'exclut pas que des produits dérivés se retrouvent dans la chaîne alimentaire. Syngenta précise que la culture se fera hors de l'Europe [2]. Aux Etats-Unis, le dossier (n°05-280-01p) n'a pas encore été validé [3].

[1] <http://www.biosafetyafrica.net>

[2] <http://www.gmo-compass.org/pdf/regu...>

[3] http://www.aphis.usda.gov/brs/not_r...